

## ÉDUCATION PRIORITAIRE

**F**aut-il **réhabiliter** l'éducation prioritaire ? Et **comment** le faire ? C'est pour prolonger le débat déjà largement entamé que le ministère de l'Éducation nationale donne indirectement des éléments d'**information** sur les enseignants et les lycées de l'éducation prioritaire dans de récentes publications.

S'il reconnaît les difficultés, le ministère, en toute logique, cherche à **les minimiser** en pointant ceux qui « *ont été prompts à dénoncer le manque d'efficacité de l'éducation prioritaire* ».

Pourtant, personne ne pourra nier le constat suivant : aujourd'hui les **48 millions** d'habitants des **1 296 quartiers** relevant de la politique de la ville sont **3 fois plus nombreux** à vivre sous le seuil de pauvreté que la moyenne nationale et le taux d'activité y est de **18 points** en-dessous de celui du reste du territoire. Et les écarts ne cessent de **se creuser**.

C'est à l'aune de ce constat que doit être posée la véritable question : l'éducation prioritaire est-elle encore aujourd'hui **une priorité** pour nos responsables politiques ?

Ceux-ci ne cachent d'ailleurs pas les difficultés : assurer **un pilotage** dans la durée d'une politique dont les effets ne sont perceptibles qu'au bout de **plusieurs années**, difficulté à rendre **effectif** ce qui est considéré comme essentiel, à savoir la possibilité d'affecter dans ces établissements les plus difficiles les enseignants confirmés plutôt que des débutants ; difficulté à **adapter** effectivement la pédagogie aux besoins de ces élèves...

**Le commentaire du SNCL-FAEN** : alors que la refondation de l'École lancée, à partir de 2012 par Vincent Peillon devait contribuer à **corriger les inégalités** de réussite entre les élèves faibles et les forts, il faut bien reconnaître que l'actuelle éducation prioritaire censée donner plus à ceux qui ont moins n'est pas à la hauteur.

Le SNCL-FAEN fait des propositions et demande qu'**un premier levier** soit actionné pour commencer à redresser la barre : en primaire notamment, l'effet positif des **classes à effectifs limités** est privilégié par les professeurs. Cette mesure doit être **généralisée** dans les établissements de l'Éducation prioritaire dans un premier temps et dans **tous les collèges** par la suite.

Autre levier, complémentaire du précédent : **améliorer les conditions de travail** des enseignants dans les établissements et les inciter à **s'y investir** durablement. Cette mesure contribuerait à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et **réduirait la tension psychique** que subissent leurs professeurs.

D'autres **mesures incitatives** indispensables concernent le montant des **indemnités** perçues par les enseignants exerçant dans ces établissements difficiles.

Celles-ci doivent être fortement **revalorisées** et s'accompagner d'autres mesures visant à leur **faciliter** encore davantage qu'aujourd'hui **les mutations** ou à accélérer leur **carrière**.

## ÉDUCATION PRIORITAIRE : les grandes manœuvres

**L**a ministre de l'Éducation nationale poursuit son **offensive** de charme envers les professeurs. Il y a quelques jours, à la suite de la (très relative) mobilisation des professeurs de l'éducation prioritaire à Marseille, ce sont **les professeurs des lycées** de ces établissements qui se sont vu attribuer « *450 emplois nouveaux à la rentrée 2017 pour les lycées les plus défavorisés* ».

Une annonce qui ne l'engage que très peu puisqu'elle n'a aucune certitude d'être **encore ministre** à cette date. Les déclarations faites par *certain*s candidats à l'élection présidentielle sont loin d'aller dans le sens de **l'investissement** en faveur de l'éducation qui ne serait plus ...prioritaire.

Elle a pris un autre engagement qui risque de rester lettre morte : « *les indemnités des enseignants (de*

*l'éducation prioritaire) et les droits dont ils bénéficient pour leur mutation sont maintenus jusqu'à la rentrée 2019* » ; de même, **sont garantis** les moyens supplémentaires dont bénéficient ces établissements bien qu'ils ne fassent **plus partie du dispositif**.

**Le commentaire du SNCL-FAEN** : alors que l'éducation de la jeunesse de notre pays et singulièrement des élèves scolarisés dans ces établissements ont un besoin de **stabilité, de confiance et d'investissement** sur l'avenir, le SNCL-FAEN sera attentif aux mesures qui seront annoncées par les futurs responsables politiques, de quelque bord qu'ils proviennent. Fidèles à nos engagements de nous investir pour défendre **les intérêts des enseignants**, nous serons essentiellement guidés par notre attachement au **service public d'éducation** et à la **Fonction publique** en général.



## Démissions d'enseignants : fin de l'omerta ?

Il n'y a pas si longtemps alors que le SNCL-FAEN interrogeait les responsables ministériels sur le nombre de **démissions** dans l'Education nationale, ceux-ci se montraient très **évasifs** et bottaient en touche ; « circulez, il n'y a rien à voir » était en substance la réponse.

Les temps ont bien changé puisque l'on apprend dans un rapport récent sur le **budget** que depuis 2012 l'Education nationale fait face à **une hausse sensible des démissions**, aussi bien chez les enseignants **titulaires que stagiaires**.

Selon ces données, on est passé de **1%** de démissions chez les stagiaires en **2012** à **3,2%** en **2015-2016** dans le premier degré. Dans le second degré l'évolution est comparable passant de **1,1%** à **2.5%** toujours chez les stagiaires. Il est assez paradoxal de noter que les démissions étaient **moindres** lorsqu'il n'y avait **aucune formation** initiale des enseignants qui devaient se former seuls et « sur le tas » ; en revanche elles se sont **accrues** à partir de la mise en place des Ecoles du professorat (ESPE) en 2012. Comprenez qui pourra.

Toutefois, les explications à ces hausses de démissions sont simples : **le caractère éprouvant de l'année de stage**, pendant laquelle les stagiaires doivent assurer un service d'**enseignement** à mi-temps, suivre leur **formation** et rédiger **un mémoire** sur leur expérience.

Les conditions de stage qui leur sont faites sont en effet très **disparates** d'une académie à l'autre. Les lieux de formation sont souvent éloignés des établissements d'exercice, certains stagiaires font des centaines de kilomètres chaque semaine pour se rendre à la formation, celles-ci ne répondant **pas toujours à leurs attentes**, sans compter le **stress** inhérent à tout nouvel apprentissage d'un métier, les préparations, les corrections, les réunions, **l'enjeu** de l'examen final...

Chez les **titulaires** le taux est nettement **plus faible**. On compte **299 démissions** en **2012-2013** chez les professeurs des écoles et **539 en 2015-2016**. Dans le second degré le nombre de démissions de titulaires passe de **416 à 641**.

Le ministère, vraisemblablement mal à l'aise, doit **reconnaître aujourd'hui** ce qu'il niait hier. Pour autant il n'a fourni aucune autre explication que « *le caractère éprouvant de l'année de stage* ». Un peut court...

Les personnels concernés dénoncent, quant à eux, des parents d'élèves **inquisiteurs** qui veulent se mêler de pédagogie, le **peu de soutien** de leur hiérarchie mais aussi des raisons liées à l'institution elle-même : avalanche de **réformes mal préparées** et mal expliquées, des injonctions contradictoires mais aussi un **alourdissement des tâches**, notamment **administratives** imposées aux enseignants, des réunions en tous genres dont ils ne comprennent pas toujours l'utilité...

Pour certains d'entre eux, heureusement moins nombreux, cette situation conduit à une spirale dans laquelle l'enseignant a un sentiment de **perte de sens** de son travail parce que ce qui lui est demandé est en totale contradiction avec l'idée qu'il se fait de sa mission. Il en ressort **démotivé**, en proie **au doute** sur son métier et sa personnalité même ; certains sont conduits au « burn out », voire au suicide.

Le **SNCL-FAEN** demande la reconnaissance de la **pénibilité du métier**, le développement pour les personnels de l'Education nationale d'une véritable **médecine de prévention** adaptée à la spécificité du milieu professionnel ainsi que la reconnaissance comme maladies professionnelles des pathologies psychiatriques liées **au stress de l'exercice** de la profession.